

## SES PARTENAIRES

L'Accompagnant·e Périnatal·e CeFAP®  
travaille en collaboration avec divers  
partenaires :



### Secteur médical

(Sages-femmes, Médecins,  
Psychologues, Centre PMI...)

### Secteur social

(Assistants sociaux, CESF,  
Professionnels de la Petite Enfance...)



### Associations

(de parents, de prévention  
et de traitement...)

### Entreprises

(Dirigeants, Comités d'entreprises...)



Communes, institutions,  
crèches,...

## SA FORMATION



Un parcours de formation complet sur 12 mois  
comprenant : une **partie théorique** (7 modules  
en présentiel) dispensée par des professionnels  
en activité (sage-femme, psychologue,  
naturopathe, assistant social,...) et une **partie  
pratique** (stages d'observation et  
accompagnements en situation réelle). L'obtention  
de la certification est sanctionnée par un examen oral  
devant un jury pluridisciplinaire.

La formation permet l'acquisition d'un savoir-être par une posture  
professionnelle juste et adaptée ainsi que des savoirs et savoir-faire à  
mettre en œuvre en fonction des situations rencontrées.



La formation est dispensée par le CeFAP (Centre de  
Formation à l'Accompagnement Périnatal).

Le centre est certifié Qualiopi attestant la qualité  
de son processus de formation et permettant de  
solliciter des financements publics ou mutualisés.

De la formation  
continue annuelle



**RETROUVEZ TOUS  
NOS PROFESSIONNELS  
SUR L'ANNUAIRE DE L'AFAP**



Association  
professionnelle Francophone  
de l'Accompagnement Périnatal (AFAP)  
[www.afap-perinatalite.fr](http://www.afap-perinatalite.fr)



@afap.perinatalite



REPUBLICQUE FRANCAISE



## ACCOMPAGNANT·E PÉRINATAL·E CeFAP®

Soutien aux futurs et jeunes parents  
pendant la grossesse, au moment de la naissance  
puis au retour à la maison





## SON ACTION

- Accompagner la femme, l'homme, le couple, sur leur chemin de devenir mère, père, parents.
- Favoriser l'estime de soi et l'autonomie des futurs parents, révéler leurs compétences utiles en cette période, qu'ils puissent appréhender l'avenir le plus sereinement possible.
- Faciliter l'élaboration de la famille en permettant aux parents de se questionner sur divers plans, de trouver leurs propres réponses, d'adopter les attitudes qui conviennent aux individus qu'ils sont.
- Réaliser de la médiation en cas de situations difficiles.
- Favoriser bien-être et bien naître, pour les parents et le bébé.
- Permettre à chaque membre du couple de s'exprimer et de prendre une place.
- Soutenir la création du lien parent – enfant.
- Permettre d'envisager de mettre au monde leur enfant dans l'envie et la confiance.

## SA POSTURE PROFESSIONNELLE



Présence, écoute, bienveillance, respect, tolérance

Construire une relation de confiance grâce à une implication distanciée



Communiquer des informations complètes & objectives

Suivre son positionnement professionnel & son Code de Déontologie



## POUR QUEL PUBLIC ?

Cet accompagnement s'adresse à **TOUS les futurs parents**, seuls ou en couple, valides ou porteurs de handicap (excepté les personnes en difficultés psychiatriques).

Par sa capacité d'orientation vers d'autres professionnels spécialisés (si besoin), l'Accompagnant-e Périnatal-e CeFAP® est compétent-e, en ce qui concerne la périnatalité, **dans TOUTES les situations sociales** :

- Grossesse désirée ou non,
- Mères célibataires, homoparentalité, couples multiculturels, adoption,
- Solitude, surendettement, addictions,
- Prostitution, incarcération, femmes victimes de viol.

## SES CHAMPS D'INTERVENTION

### INDIVIDUELLES

L'Accompagnant-e Périnatal-e CeFAP® rencontre les futurs parents à domicile (ou dans un lieu d'accueil) et les accompagne à la maternité s'ils le souhaitent.

### COLLECTIVES

Animation d'ateliers, de conférences, de tables rondes, participation à des congrès, espaces d'information et d'échanges.